

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS,
LE MARDI 23 janvier 2024 À 18H30**

Présences

Nicole Martel
Virginie Lachapelle
Annick Gamache
Sarah Labrecque
Marie-Hélène Paradis (en remplacement de Louise Gagné)
Nathalie Hébert
Nancy Bernard
Christian Lamy
Daphné Santos Vierra (en remplacement d'Étienne Patenaude)
Amélie Nantel Vivier
Marie-Eve Paquette
Nicolas Pelletier
Nuno Jeronimo

Substituts :

Dominique Forest

Absents :

Étienne Patenaude
Louise Gagné
Marilyne Marchand

Public

Rubis Chaput
Marie-Pierre Côté-Portelance
Léa Maalouf

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (constat)

Le quorum est constaté,

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

Marie-Eve Paquette remplace Étienne Patenaude.

CÉ -23-24-27

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier appuyée par Daphné Santos Vierra

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 28 novembre 2023 (adoption)

CÉ -23-24-28

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier appuyé par Marie-Eve Paquette.

IL EST RÉSOLU d'adopter, le procès-verbal du 28 novembre 2023.

4. Parole au public (information)

Le public n'a rien à dire.

5. Révision budgétaire (information)

La direction présente la révision budgétaire.

6. Répartition du temps alloué à chaque matière (approbation)

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par la directrice/le directeur de l'école

en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a présenté le projet de grille-matière qui fait état de temps alloué à chaque matière.

Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

CÉ -23-24-29

SUR PROPOSITION dûment faite par Daphné Santos Vierra , appuyée par Amélie Nantel Vivier.

IL EST RÉSOLU D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice pour l'année 2024-2025.

7. Photos scolaires 2023-2024 (consultation)

La directrice demande aux parents s'ils ont apprécié le nouveau photographe scolaire. Elle désire consulter les membres du CÉ afin de savoir si nous devrions reprendre le même fournisseur.

Les parents ont davantage apprécié les photos cette année. La compagnie a fait les ajustements demandés.

À la lumière des commentaires, la directrice va renouveler le contrat l'an prochain avec la même compagnie.

CÉ -23-24-30

8. Compétition de robotique (autorisation courriel) (approbation)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 22 décembre par la directrice concernant des frais d'inscription 50\$ à charger aux parents pour les élèves inscrits à la robotique en parascolaire pour participer à une compétition.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement afin de sauver des frais.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Christian Lamy appuyée par Nicolas Pelletier :

DE CONFIRMER la décision prise à la suite de la consultation par courriel et donc : de charger 50\$ aux parents des élèves inscrits à

la robotique en parascolaire afin qu'ils participent à une compétition.

9. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (information)

La directrice présente le document de travail de révision du plan lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Le travail sera terminé une fois que nous aurons reçu les informations provenant du ministère concernant les violence à caractère sexuel. Le document de travail sera déposé sur le site et une fois le travail terminé, le document final sera présenté au CÉ pour adoption.

Les mesures de prévention se vivent à tous les niveaux scolaires. Seuls les objectifs sont ciblés pour les 2^e et 3^e cycle.

On s'interroge sur la mesure de départ pour l'élaboration des objectifs ainsi que l'augmentation de seulement 15%. Le point sera rapporté en comité afin de réévaluer ou non la mesure.

10. Plan de rattrapage (approbation)

La directrice présente le plan de rattrapage qui se déroulera sous forme de tutorat offert aux élèves du premier cycle. Le 2^e bulletin sera repoussé de deux semaines pour une remise le 28 mars 2024 pour tous les niveaux scolaires.

11. Sorties

Dans le cadre de la mesure À l'école on bouge, le comité a organisé une sortie plein air au parc de la SEPAQ pour les élèves du 2^e et du 3^e cycle ainsi que pour les élèves des classes 900. Ces derniers pratiqueront de la raquette, du ski de fond et de la glissade. Selon un horaire les groupes sortiront les 30 janvier (6^e et 900) 1^{er} février (5^e) et 13 février (3^e). Comme cette sortie nécessite un transport à l'extérieur, le CÉ doit donner son approbation. Les élèves du préscolaire et du premier cycle ont déjà vécu l'activité en allant glisser et patiner au parc Pierre Laporte. Ceux de 4^e année sont déjà allés à la SEPAQ le 15 janvier 2024.

Le 24 janvier, les élèves de 6^e année et ceux du 972 iront à l'école De Mortagne pour le spectacle de Secondaire en spectacle. Ils seront transportés par autobus et reviendront vers 12h15.

CÉ -23-24-31

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Eve Paquette appuyée par Amélie Nantel Vivier

IL EST RÉSOLU D'APPROUVER la sortie à la SÉPAQ pour les élèves du 2^e, 3^e cycle et des classes 900 ainsi que la sortie Secondaire en spectacle.

12. Scellants dentaires (information)

La directrice présente le bilan de l'opération « scellants dentaires » auprès des élèves de 2^e année.

13. Semaine sans voiture (information)

On propose la semaine du 29 avril au 3 mai.

14. Projet éducatif (suivi)

CÉ -23-24-32

L'article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux

attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, en application de l'article 459.2;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire et de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ;

L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif ;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire;

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'école a tenu un tel processus de concertation;

Le projet éducatif a été présenté par la directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Nicole Martel appuyée par Annick Gamache:

D'ADOPTER le projet éducatif, tel qu'il apparaît à l'annexe ;

15. OPP (suivi)

1^{ère} activité : distribution de cannes et clémentines pour Noël 2023. Prochainement, les membres de l'OPP vont se rencontrer.

16. Communication dans l'Alizé (information)

Le report du bulletin sera abordé.

17. Service de garde (information)

Grosse semaine en vue avec les 3 journées pédagogiques (29 janvier et 15-16 février)

29 janvier : 90 élèves iront glisser aux Glissades du Domaine des Pays d'en Haut sur 120 places disponibles. Pour les élèves qui seront à la pédagogie maison, la thématique sera les olympiques d'hiver,

15 février : Thématique Saint-Valentin

16 février : L'univers de la danse

Il y a encore un manque de personnel au service de garde puisque les disponibilités du personnel temporaire ont changé.

18. Vie à l'école (information)

1^{er} cycle : Activités de Noël en décembre avec un spectacle de Tortue Berlué. En janvier, les élèves sont glisser et patiner au parc Pierre-Laporte. On est aussi de retour en période d'enseignement pour aller vers le 2^e bulletin.

2^e cycle : décembre un peu décousu à cause des journées de grèves et les activités de Noël ainsi que l'enseignement. En janvier, on retrouve la routine. Les élèves de 4^e année ont profité de la journée à la SÉPAQ.

3^e cycle : Très beau mois de décembre. Les élèves sont revenus de la grève très réceptifs de la grève et avaient hâte de travailler. En janvier, les élèves sont allés au théâtre le 23 janvier, Priska Poirier fera aussi une présentation en classe pour 5-6 semaines pour faire des activités sur mon métier d'autrice.

Tous les élèves de l'école ont aussi pu vivre une activité d'astronomie nommée AsterLab.

19. Comité de parents du CSSP

Une présentation de la nouvelle offre de service du CSSP a été faite avant les fêtes. Boucherville sera dans la 3^e phase de déploiement. Cette offre de service est basée sur les besoins des enfants et non sur l'approche par diagnostics. Le nouveau modèle vise aussi à limiter les bris de service dans les écoles où il manquerait du personnel professionnel. Il y a aussi eu des groupes de discussion sur l'intimidation lors de cette rencontre.

Lors de la rencontre suivante, les enjeux en cas d'incidents majeurs ont été soulevés. La sécurité aux abords des écoles et le plan de rattrapage ont aussi été abordés,

20. Correspondance

Aucune correspondance reçue.

21. Sujets divers

Il y a parfois des courriels non signés qui proviennent du secrétariat. Un suivi sera fait.

On remercie le changement de la cloche.

22. Parole au public

Un parent nous parle de l'éclipse solaire du mois d'avril. La direction nous informe que les lunettes de protection ont déjà été reçues.

On rappelle que le programme Près à rester seul offert par la Croix-Rouge et peut être offert en activité parascolaire.

23. Levée de l'assemblée (approbation 2)

CÉ -23-24-33

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Hélène Paradis, appuyée par Nuno Jeronimo.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité la levée de l'Assemblée.

Marie-Eve Paquette
Vice-Présidente du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice